

Motion du Bloc Québécois sur le projet de loi 96;

**«CE DONT IL EST QUESTION ICI, C'EST DE QUI NOUS SOMMES
FONDAMENTALEMENT...»**

- STÉPHANE BERGERON

OTTAWA, 15 juin 2021 – C'est le 15 juin dernier que le député de Montarville et porte-parole du Bloc Québécois en matière d'affaires intergouvernementales, M. Stéphane Bergeron, a pris part au débat qui s'est tenu à la Chambre des communes au sujet de la motion présentée par le chef du Bloc Québécois portant sur le projet de loi 96, qui aurait notamment pour effet d'inscrire dans la constitution canadienne le fait que le Québec constitue une nation, dont la langue officielle est le français, qui est également la langue commune de l'ensembles des Québécoises et Québécois.

«À l'Assemblée nationale du Québec, l'assermentation revêt une caractère éminemment solennel, puisqu'on y prête aussi serment à la constitution et au peuple du Québec. Chaque membre de l'Assemblée nationale, quelle que soit son origine ethnique, quelle que soit sa langue maternelle ou la religion qu'il professe, sait et comprend, lorsqu'il prête serment, que les Québécoises et Québécois constituent un peuple. Personne n'a pas besoin d'expliquer aux députés québécois qu'il existe une constitution coutumière, laquelle inclut la Charte de la langue française établissant que le français est la seule langue officielle du Québec et la langue commune de toutes les Québécoises et de tous les Québécois», a déclaré M. Bergeron.

«Il y eut un moment charnière, a-t-il poursuivi, où les Québécoises et Québécoises se sont dit que, considérant leur territoire, leur histoire et leurs spécificités, notamment au niveau juridique, qu'ils n'étaient plus simplement des Canadiens français. Toutes ces spécificités en sont venues à faire en sorte que les Québécoises et Québécois, un peu à l'image des Acadiens, dont l'identité a été forgée par cet événement absolument horrible qu'a été la Déportation, ne s'identifient désormais plus comme des Canadiens français»,

«Dans la foulée de cette Révolution tranquille, nous avons voulu affirmer le caractère français du Québec à travers la Loi 22 du gouvernement de Robert Bourassa et, en 1977, la Loi 101 du gouvernement de René Lévesque. Mais il y a eu un changement majeur, en 1982, qui est le rapatriement unilatéral de la constitution avec l'intégration d'une Charte des droits et liberté qui a conduit à l'invalidation de pans entiers de cette Charte de la langue française, avec le résultat dramatique que, malgré cette protection, le français a perdu du terrain, même au Québec... Avec le projet de loi 96, du gouvernement de François Legault, qui pourra assurément être amélioré dans le cadre du processus législatif, l'Assemblée nationale entend réaffirmer et rasseoir son autorité pour mieux protéger la langue française au Québec. Or, l'idée, dans un ironique retournement dont le destin a le secret, est de recourir aux dispositions pertinentes de la Loi constitutionnelle de 1982 et du texte original de la constitution de 1867 pour ce faire...», a précisé le député de Montarville.

«Le hasard a voulu que le débat sur cette motion du Bloc Québécois se tienne le jour même de son 30^e anniversaire de fondation. Notre poète national, Gaston Miron, a un jour déclaré que, "tant que l'indépendance n'est pas faite, elle reste à faire"... Et tant que l'indépendance ne sera pas faite, le Bloc Québécois continuera d'y travailler à partir de la tribune fédérale. Dans l'intervalle, il continuera d'y défendre et promouvoir les intérêts et la spécificité du Québec. Or, sans le Bloc Québécois, jamais une question pareille n'aurait pu faire l'objet d'un débat à la Chambre des communes du Canada...», de conclure Stéphane Bergeron.

-30-

Source: Pascale Guilbault, attachée politique
Bureau du député Stéphane Bergeron
@ pascale.guilbault.349@parl.gc.ca
☎ 450 922-BLOC (2562)